

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 15 juillet 1969

tés de ma province, que la Chambre envoie ses meilleurs souhaits au gouvernement et aux habitants du Manitoba, pour le centenaire de notre incorporation au Canada.

La séance est ouverte à 2 heures de l'après-midi.

AFFAIRES COURANTES

Des voix: Bravo!

[Traduction]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. STANLEY KNOWLES—LA CENTIÈME ANNÉE DU MANITOBA AU SEIN DE LA CONFÉDÉRATION

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, en tant que natif du Manitoba où j'ai été éduqué, puis-je me permettre, bien que je sois l'un des députés de cette grande métropole qu'est Toronto, de faire chorus et d'appuyer la motion de l'honorable député. Je me réjouis de voir que ma province natale s'apprête à célébrer son centenaire. Je crois pouvoir dire au nom du gouvernement que nous participerons, je l'espère, aux réjouissances qui marqueront l'entrée de cette province si importante dans la Confédération.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège, et je pense que tous les députés de la Chambre m'appuieront sans réserve. Il se trouve que le 15 juillet 1870, il y a 99 ans aujourd'hui, la province du Manitoba a été la première à entrer dans la Confédération une fois celle-ci établie, et à se joindre aux quatre premières provinces du Canada. Ceci veut dire qu'aujourd'hui, nous entamons notre centième année comme province du Canada. Comme les députés le savent, sans doute, on a élaboré un programme pour célébrer d'une façon appropriée cet important anniversaire. Une commission du gouvernement précédent, dirigée par M. Maitland Steinkopf avait travaillé à la mise au point de projets commémorant le centenaire de la province. Nous, au Manitoba, espérons que des centaines de Canadiens nous visiteront au cours de cette année, notamment aux approches de la date historique du 15 juillet 1970.

M. Craig Stewart (Marquette): Monsieur l'Orateur, en tant que député du Manitoba, je tiens à inviter tous les députés au Manitoba, à l'aube du second siècle de son existence comme province du Canada.

• (2.10 p.m.)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE BLÉ—DEMANDE DE CONSENTEMENT UNANIME EN VERTU DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT POUR PRÉSENTER UNE MOTION CONCERNANT LES PRIX ET LA PÉNURIE DE LIQUIDITÉS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre afin de présenter la motion suivante qu'appuie le député de Macenzie (M. Korchinski):

Que le comité permanent de l'agriculture soit chargé d'examiner immédiatement les conséquences pour les céréaliers des Prairies du fait que le prix minimal de l'Arrangement international sur les céréales, n'a pu être rétabli; d'envisager et de recommander des mesures visant à assurer un prix minimal satisfaisant pour le producteur canadien, et à pallier la grave pénurie de liquidités qui menace les cultivateurs de l'Ouest.

Les députés me pardonneront sans doute d'ajouter une petite note. J'éprouve un plaisir particulier de savoir que nous commençons cette année avec un nouveau gouvernement provincial. Je suis sûr que tous les députés souhaitent bonne chance à notre collègue jusqu'à tout récemment, le député de Selkirk, M. Schreyer, qui devient aujourd'hui premier ministre du Manitoba.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, il vous arrive parfois de signaler à un député qui a posé la question de privilège qu'il a négligé de la faire suivre d'une motion. Je n'ai pas de motion inscrite, mais sans doute pourrais-je être censé avoir proposé, avec l'appui de tous les autres dépu-

En vertu de l'article 43 du Règlement, je crois avoir le droit d'expliquer brièvement l'urgence de cette motion. Je suis persuadé qu'une telle explication est superflue pour les députés qui ont à cœur l'intérêt des céréaliers des Prairies, comme nous l'avons tous.